

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 mars 2022	N° 2022-116

Convocation du 18 mars 2022

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à M. Didier CUGY
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY
Mme Pascale BRU à Mme Amandine BETES
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Fabien ROBERT à Mme Christine BONNEFOY
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

EXCUSE(S) :

Monsieur Philippe POUTOU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 13h15 à 15h40 et à partir de 18h16
M. DELPEYRAT à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 16h37
Mme Véronique FERREIRA à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Brigitte BLOCH de 13h15 à 15h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h et de 14h30 à 16h50
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 18h05
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à M. Jacques MANGON à partir de 15h30
M. Patrick BOBET à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h55
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h10
M. Max COLES à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 18h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 10h45
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET à partir de 13h19
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Claudine BICHET à partir de 18h20
M. Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 13h15 et à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h15
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 18h09
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET de 13h15 à 15h30
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h10
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE à partir de 18h15
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLET à partir de 15h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
M. Frank RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 13h16
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI à partir de 13h15 à 13h38
M. Kévin SUBRENAT à M. Christian BAGATE à partir de 17h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 17h45
Mme Simone BONORON à partir de 18h11
M. Thomas CAZENAVE de 13h22 à 13h38
M. Christophe DUPRAT à partir de 17h45
Mme Anne FAHMY de 13h22 à 13h38
Mme Fabienne HELBIG de 13h22 à 13h38

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 mars 2022	<i>Délibération</i>
		<i>N° 2022-116</i>

**Pilotage du projet de transition métropolitain - orientations 2022 - Décision -
Autorisation**

Monsieur Pierre HURMIC présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

I. Rappel des enjeux

Le projet de mandature pose la réponse à l'urgence écologique et sociale comme fil de toutes les politiques publiques métropolitaines. Alors que 70% des habitants vivront en ville d'ici à 2050, les défis pour bâtir des métropoles durables et désirables sont immenses. Bordeaux Métropole veut prendre sa part, notamment par le pilotage des ambitions et engagements en matière de transition écologique et sociale qui s'inscrivent sur un temps long et embrassent tous les grands bouleversements sociétaux : comment habiter demain, se déplacer, produire, consommer, se nourrir... De fait, un projet de transition est systémique : il interroge toutes les politiques publiques et les modes d'intervention métropolitains. Afin d'assurer la cohérence de ces engagements de transition et de les mettre en œuvre concrètement sur le territoire métropolitain, un cadre de pilotage est déployé dans une dynamique partagée et transversale.

Si ces ambitions de transition au service du projet métropolitain - une métropole écologique, sociale, proche - sont des enjeux partagés, le ou les chemins pour y parvenir (stratégies) sont encore en cours de délibération. Une lecture de chacune des politiques publiques, croisée d'entretiens, a été réalisée pour analyser le niveau de maturité de l'intégration des enjeux environnementaux. Aujourd'hui toutes les stratégies adoptées ou en cours de délibération : mobilité, économique, déchet, numérique, ... intègrent de façon volontariste l'impact environnemental et social de nos actions. La pression réglementaire (ZAN, ...) vient accroître la nécessité de réponses anticipées et pilotées pour le développement du territoire. Ces nouveaux enjeux posent de grands défis stratégiques, d'opérationnalisation, et interrogent le modèle métropolitain.

Afin de mettre en discussion ces enjeux, la dynamique du projet de transition métropolitain ambitionne d'ouvrir de nouvelles scènes d'animation visant à stimuler l'imaginaire social pour le succès et l'acceptabilité des politiques publiques déployées qui se trouvent toutes en mutation, dans leur sens même ou par leurs modes d'intervention (animation, coopération, négociation, mutation des emplois publics...).

Un cycle de rencontres entre les Vice-Président.es s'est tenu en ce sens, début 2022, afin de nourrir une discussion collective autour des priorités. Sept sessions d'échanges par « petits pools » de Vice-présidents ont pu être ainsi menées du 4 janvier au 11 février 2022,

er

réunissant, autour du 1 Vice-Président au pilotage et à l'évaluation du projet de transition, les 19 vice-président.es de l'exécutif. Ces échanges ont permis de préciser les enjeux des cinq ambitions du projet de transition, prioriser ce qui est le plus impactant pour le territoire, valoriser les politiques sectorielles tout en les inscrivant dans une cohérence d'ensemble, transversale qui permette de faire du projet de transition une boussole des engagements métropolitains.

Les engagements de transition à la confluence des priorités du mandat et du territoire



II. Principes transversaux et partagés des feuilles de route métropolitaines

Les stratégies et feuilles de routes mobilisent des principes et partis-pris transversaux pour accompagner les transitions écologiques et sociales métropolitaines. Notamment :

- Des **engagements de transition posés dans toutes les stratégies délibérées ou en cours** avec de hautes ambitions (notamment plan climat-énergie, mobilité, développement économique, déchet, stratégie agricole et alimentaire, ...)

- Des engagements qui permettent de préciser les « **marqueurs** » **partagés de la transition écologique et sociale de notre territoire métropolitain** : des objectifs importants de décarbonation des activités métropolitaines, la sobriété et la préservation des ressources, l'innovation pour de nouveaux modèles économiques et d'urbanisme plus circulaires, l'adaptation plus généralisée au changement climatique pour maintenir un confort de vie en métropole, l'attention à la santé des métropolitain.es, directement dépendante des modes de vie urbains, la volonté de conserver une vitalité et porosité sociale métropolitaine, l'interdépendance et les coopérations (notamment territoriales) pour appréhender de façon plus systémique et négociée les enjeux de territoire... A noter, ces « marqueurs » ainsi retracés viennent préciser les ambitions du projet de transition et les impacts attendus pour le territoire. Cf. *partie III. et annexe I.*

- Des engagements qui bouleversent progressivement les **modes d'intervention** métropolitains (ses métiers et compétences – exemple : collecte, ses modes de gouvernance et d'animation, ex. stratégie éco, animation territoriale pour le PCAET...). L'expérimentation comme *modus operandi* pour tester ces nouveaux modes d'action publique.

- L'attention à l'**exemplarité** de l'institution comme levier incontournable de sensibilisation et d'essaimage des transitions (eco-conception des bâtiments publics, décarbonation des politiques publiques, mutualisation, gestion frugale, ...)

- la nécessité de rendre lisible le projet métropolitain/projet de transition, d'**incarner** par des projets « coup de projecteurs » pour **concrétiser** les transitions à opérer : les grands chantiers/ **territoires d'expérimentation démonstrateurs** pour **intensifier et accélérer** les dynamiques en cours ;

- la volonté, lors de la planification de chaque nouvelle feuille de route délibérée, d'activer prioritairement les **chantiers relevant de la transition écologique et sociale** comme la décarbonation de l'activité économique, le renforcement de l'économie circulaire

III. Comment le pilotage du projet de transition intègre ces principes ?

- En poursuivant l'ouverture de nouvelles **scènes pour débattre, coopérer, négocier** ces enjeux pour l'avenir du territoire (modèle de développement et soutenabilité, « externalités négatives » notamment sur la santé, usage des sols, modèles économiques, modèles d'urbanisme...).

- **En inscrivant ces échanges « enjeux de transition » dans un rythme annuel** : le calendrier proposé pour mettre en partage l'état d'avancement des transitions écologiques et sociales, débattre des enjeux et orientations prioritaires et/ou à intensifier, s'articule autour de deux temps forts annuels :

- un temps d'échanges et de rencontres (début d'année) pour valider des enjeux clés à intensifier = RDV annuel en bureau (environ mars)
- le rapport transition pour un état des enjeux, des engagements et des territoires d'expérimentations = RDV annuel en Conseil (environ novembre)

- **En accompagnant le pilotage** :

- *via* les « **marqueurs-clés** » du territoire métropolitain en transition. Les 18 marqueurs pour le territoire en transition sont le fruit des enjeux clés cités par les feuilles de route et à l'occasion du cycle de rencontres entre Vice-Président.es. Par exemple, pour l'ambition « un cadre de vie apaisé, un aménagement durable », on retrouvera les enjeux de modèle urbain flexible et réversible, de métropole servicielle, distribuée, ou encore relationnelle. Ces marqueurs ont vocation à devenir une grille de lecture pour le pilotage des enjeux de transition métropolitain, selon une approche par impact ou effet attendu. En termes de pilotage, sont ainsi associés à chaque marqueur-clé une cible fin du mandat, un indicateur stratégique (impact) à 10 ans et des indicateurs sectoriels de réalisation. Il s'agira alors, pour atteindre les cibles :

- soit d'intensifier, accélérer des marqueurs jugés prioritaires par l'essaimage des expérimentations existantes, le passage à l'échelle, l'expérimentation de nouveaux modes opératoires ... (ex. opérations et chantiers contribuant à une Métropole favorable à la santé) ;

- soit de vérifier la combinaison et l'intensité des marqueurs activés sur les territoires d'expérimentation (ex. OIM arc rive droite).

A noter : les précisions sur le pilotage par marqueurs-clés du territoire métropolitain en transition sont apportées dans l'annexe I du présent document.

- en déployant de nouveaux outils d'aide à la décision, en premier lieu desquels la démarche de **budget transition**, évaluation environnementale du budget métropolitain

- En soumettant à proposition annuelle de **territoires d'expérimentations emblématiques** autour des enjeux de transition à intensifier. Ces territoires démonstrateurs devront :

- répondre à une ambition transversale ou plusieurs marqueurs-clés de transition (métropole décarbonée, métropole favorable à la santé, métropole frugale en ressources, nouvelles coopérations, emplois et transition...)
- mobiliser une programmation plurisectorielle, soit la combinaison de plusieurs engagements de transition des feuilles de route thématiques (ex. opérations lutte ICU, 1M arbres, expérimentations espace public, programmes de végétalisation, parcours fraîcheur de mobilité active...pour des territoires emblématiques « métropole rafraichissante »). Une attention particulière sera portée aux co-bénéfices et à la maîtrise des « effets de bord » dans l'articulation des stratégies mobilisées
- s'appuyer sur des initiatives ou programmations existantes à l'échelle métropolitaine ou communale (ex. urbanisme favorable à la santé, expérimentations déchets et économie circulaire, ...)
- autant que faire se peut, proposer des gouvernances ouvertes favorisant la multiplicité des expertises (public-privé, mobilisation des savoirs d'usage et académiques, ...) pour favoriser l'innovation et l'appropriation des enjeux

- maintenir un « haut niveau d'ambitions », être évalués puis proposés pour essaimage ou passage à l'échelle métropolitaine.

IV. Enjeux à intensifier en 2022, propositions de chantiers démonstrateurs

A la faveur des échanges et de l'adoption des stratégies sectorielles, certains enjeux clés du territoire métropolitain en transition sont apparus prioritaires. Ces enjeux ont été appréhendés au regard des compétences et/ou de la réduction des externalités négatives pour le bien-être des métropolitains et/ou du renouvellement démocratique, institutionnel ou de mode opératoire nécessaire à la progression d'une trajectoire de transition.

Ces quelques chantiers ne se substituent pas au pilotage des engagements – réalisé par ailleurs (cf. annexe I) - des grandes feuilles de route pour les transitions écologiques et sociales du territoire en premier lieu desquels l'objectif d'atteinte de la neutralité carbone en 2050.

Aussi, les dynamiques citées ci-après, en germe ou engagées, sont proposés comme accélérateur des engagements de transition écologique et sociale en mobilisant des leviers ou moyens variés.

L'objectif est de donner à ces chantiers et expérimentations, une impulsion ou une ambition renouvelée au regard des enjeux prioritaires exprimés et de leur potentiel systémique. Ces dynamiques, si elles sont évaluées favorablement, auront vocation à être déployées progressivement sur l'ensemble du territoire métropolitain. Chaque année, de nouveaux territoires d'expérimentation ou dynamiques transversales pourront être identifiées pour intensifier peu à peu tous les marqueurs de notre territoire métropolitain en transition.

Cadre de vie apaisé et durable :

1. Inventer la rue métropolitaine du XXI^e s : les boulevards/barrières comme territoire d'expérimentation prioritaire

La rue métropolitaine du XXI^e siècle comme un lieu multifonctionnel qui articule les hautes ambitions de transition écologique et sociale du mandat : réappropriation de l'espace public comme espace commun et partagé, rue relationnelle, rafraichissante, servicielle...

Concrètement, identifier les barrières et certains segments d'opportunités sur les boulevards repensées pour intégrer les grands des grandes opérations marqueurs de la mandature : plan marche et vélo, métropole végétale et « un million d'arbres », renouvellement de l'espace publique, foncier...

Ce territoire d'expérimentation emblématique s'appuiera sur la mise à jour d'une/charte label métropolitain de l'urbanisme durable et frugal

Les contraintes en termes de développement urbain imposent de penser et fabriquer de nouveaux modèles d'urbanisme circulaires tant dans leur programmation que dans la fabrication. Dans la lignée des chartes métropolitaines et communales déjà réalisées, il s'agit de concevoir un cadre de référence de haut standard : intégration des enjeux de construction de la ville sur la ville, de santé, de biodiversité, d'économie des ressources, de matériaux, d'adaptation au changement climatique, etc.. selon une démarche collective ayant l'ambition d'inclure les acteurs (aménageurs, promoteurs, maitres d'ouvrage, maitres d'œuvre...) comme étape préalable à la révision du PLUi.

Santé des métropolitain.es :

2. Appel à territoires d'expérimentation « favorables à la santé ».

Sur la base du référentiel ISadOrA, reconnu nationalement, co-produit par l'aurba et des expérimentations menées à petite échelle au sein de pôles territoriaux (PT Sud Talence), déployer massivement des territoires d'urbanisme favorable à la santé selon une approche écosystémique de la santé.

Concrètement, expérimenter, dans le cadre d'une démarche métropolitaine d'accompagnement à l'intégration de la santé dans les opérations d'aménagement

urbain, 3 à 5 grands territoires pour programmer les choix d'aménagement et d'urbanisme afin qu'ils minimisent l'exposition des métropolitain.es aux facteurs de risque (polluants, isolement social, ...) et qu'ils maximisent leur exposition à des facteurs de protection (pratique d'activités physiques, accès aux soins, aux espaces verts...).

Economie de la transition et emplois :

3. Prospective des emplois et des métiers de la transition écologique : quels emplois et métiers pour une économie décarbonée en 2050 ?

Intensifier le volet emplois et transition écologique et sociale de la feuille de route développement économique par une dynamique collective sur les enjeux emplois, compétences et formation pour l'économie verte et verdissante sur la métropole

Concrètement, une prospective inédite à l'échelle métropolitaine mobilisant des expertises (réseaux France stratégie, universitaires, ...) alliant étude, plan d'action à venir pour préciser les perspectives économiques du territoire en matière d'emplois et transitions, l'accompagnement de nouvelles filières notamment vers les grands territoires d'expérimentation et mobiliser l'exemplarité de Bordeaux Métropole et des communes en tant qu'employeurs.

Nouveaux « éclairages » pour l'action publique, renouvellement des partenariats avec les acteurs territoriaux :

4. Institut des transitions et défis métropolitains du XXI^e siècle

En partenariat avec l'université de Bordeaux et les établissements d'enseignements supérieur métropolitains (Sciences Po Bordeaux, INRA, Bordeaux Montaigne, fondation Bordeaux Université, ...)

Concrètement, une co-programmation prioritaire : Observatoire de l'eau, baromètre bien-être, living lab de territoire, programme d'innovations pour les transitions

Mécanismes institutionnels de la décision et conception des politiques publiques :

5. Intégrer progressivement de nouveaux indicateurs (pression sur le climat, la biodiversité, les ressources mais aussi la santé, ...) à la conception des politiques publiques métropolitaines et à la décision

Les villes et métropoles se mobilisent aujourd'hui pour « outiller » la décision afin de systématiser la prise en compte du « plancher social » et « plafond environnemental ». A l'instar des 3 critères de décision – dont environnemental - sur la stratégie mobilité, il s'agit d'activer et expérimenter plusieurs outils pour transformer progressivement les modes de pilotage institutionnel : budget transition, mobilisation des indicateurs de type baromètre santé/bien-être, nouvel indicateur de pression sur la biodiversité pour la conception des politiques publiques...

Concrètement, priorité donnée au déploiement de la démarche budget transition/coloré et au pilotage de la transition par marqueurs-clés

Intensification de production locale et d'approvisionnement (MIN, SRAA, Dev eco et logistique urbaine...), économie décentralisée circulaire et innovante, capacité productive de proximité, lutte contre les « villes franchisées »

6. Production et approvisionnement locaux : un label de territoire

Comme support de la relocalisation de l'activité, à la structuration de la production et l'approvisionnement local, un label déployé à l'échelle de la métropole pour garantir la proximité de la production ainsi que de la qualité des produits. Enjeu prioritaire sur filières alimentaires (production, transformation, MIN...) puis au-delà pour embrasser toutes les filières (exemple : nouvelles filières locales de construction : ex. paille, bois...).

Concrètement : le MIN, catalyseur de ces enjeux pour la métropole bordelaise.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre

avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU, la délibération n° 36935, de présentation du rapport au Conseil de Bordeaux Métropole du 25 juin 2021, portant sur le compte rendu annuel de l'exécution du projet de mandature 2020-2026,

VU, le rapport n° 36698 de présentation de la Conférence des maires du 16 mars 2021 portant sur le pilotage et évaluation du projet de transition métropolitain,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'engagement de rendre compte des orientations et engagements de transition écologique et sociale de mandature 2020-2026,

DECIDE

Article unique : d'adopter les modalités de pilotage et orientations 2022.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MARS 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 31 MARS 2022	le Vice-président,
	Monsieur Pierre HURMIC